



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques**  
 Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit                   Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques  
 Numéro du produit               AA49500

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées           Nettoie, fait briller et protège des pneus d'automobile.  
 Utilisations déconseillées       Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur                       PROXITECH S.A.S.  
   3 avenue Gutenberg  
   77600 Bussy-Saint-Georges  
   France

**Proxitech**®  
 créateur de synergies

Tel : +33 (0) 1 71 58 26 10 -  
 Fax : +33 (0) 1 71 58 26 15  
 www.proxitech.com – contact@proxitech.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence       +44 1495 350234  
   Lundi - Jeudi: 8.30 - 17.00  
   Vendredi: 8.30 - 15.30  
 Numéro d'appel d'urgence       Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
 national

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (CE N° 1272/2008)**

Dangers physiques               Aérosol 1 - H222, H229  
 Dangers pour la santé           Non Classé  
 humaine  
 Dangers pour l'environnement Non Classé

Physicochimique               Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Les vapeurs d'aérosols peuvent être enflammées lors de la pulvérisation sur une flamme nue ou tout matière incandescente.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**Mentions de mise en garde** P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, &lt;2% aromatiques</b>	<b>50 - 100%</b>
Numéro CAS: — <span style="margin-left: 150px;">Numéro CE: 927-285-2</span> <span style="margin-left: 150px;">Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480162-45-XXXX</span>	
<b>Classification</b> Asp. Tox. 1 - H304	
<b>Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole</b>	<b>5 - &lt;10%</b>
Numéro CAS: 68512-91-4 <span style="margin-left: 150px;">Numéro CE: 270-990-9</span>	
<b>Classification</b> Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas (Liq.) - H280	
<b>oxyde de diméthyle</b>	<b>2.5 - &lt;5%</b>
Numéro CAS: 115-10-6 <span style="margin-left: 150px;">Numéro CE: 204-065-8</span> <span style="margin-left: 150px;">Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472128-37-XXXX</span>	
<b>Classification</b> Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas (Liq.) - H280	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

<b>Information générale</b>	Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Etant donné la nature physique de ce produit, l'exposition par cette voie est peu probable.
<b>Contact cutané</b>	L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Peut provoquer une gêne.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes. Garder la personne touchée en observation.
------------------------------------	---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Des contenants aérosol en explosion peuvent être projetés du feu à grande vitesse. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.
--	---

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Evacuer la zone. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Risque d'explosion.

**Pour les non-secouristes** Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Lire et suivre les recommandations du producteur. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Classe de stockage** Stockage de gaz comprimé inflammable.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

##### oxyde de diméthyle

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1920 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### oxyde de diméthyle (CAS: 115-10-6)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1894 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 471 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	- eau douce; 0.155 mg/l - eau de mer; 0.016 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 160 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.681 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.069 mg/kg - Sol; 0.045 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé de changer fréquemment.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Aérosol.
<b>Couleur</b>	Clair.
<b>Odeur</b>	Vanille.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Indéterminé.
<b>Point de fusion</b>	Non pertinent.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non pertinent.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	Indéterminé.
<b>Densité apparente</b>	Indéterminé.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non pertinent.
<b>Température de décomposition</b>	Non pertinent.
<b>Viscosité</b>	Indéterminé.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Le mélange lui-même n'a pas été testé mais aucun composant ne répond aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

**Autres informations** Aucune information requise.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne polymérisera pas.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter l'accumulation de vapeurs dans des zones basses ou confinées. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. La décomposition à température ambiante peut former les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Fumée âcre ou vapeurs.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

### Contact cutané

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> : > 15000 mg/kg, Rat, Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> : ≥ 3160 mg/kg, Lapin, Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** CL<sub>50</sub> : >4951 mg/m<sup>3</sup>, Vapeur, Rat 4 heures Données de références croisées. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Dose: 0.5 ml, 4 heures, Lapin Score érythème/escarre: Érythème bien défini (2). Score œdème: Pas d'œdème (0). Information du dossier REACH. Données de références croisées.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Dose: 0.1 ml, 1 seconde, Lapin Non irritant. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Mutation génique: Négatif. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** NOAEC ≥ 2200 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH. Données de références croisées.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Fertilité - NOAEL ≥ 3000 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F1 Information du dossier REACH. Données de références croisées.

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

**Toxicité pour la reproduction - développement** Toxicité maternelle: - NOAEL:  $\geq 5220 \text{ mg/m}^3$ , Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** NOAEC  $> 10400 \text{ mg/m}^3$ , Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH. Données de références croisées.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** 1.75 cSt @ 25°C Asp. Tox. 1 - H304

### Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vivo** Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Etude sur une génération - NOAEC 10000 ppm, Inhalatoire, Rat P Information du dossier REACH.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Toxicité pour le développement: - NOAEC: 10426 ppm, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH.

### oxyde de diméthyle

### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> gaz ppmV)** 164 000,0

**Espèces** Rat

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Information du dossier REACH.

**ETA inhalation (gaz ppm)** 164 000,0

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Information du dossier REACH.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Mutation génétique: Négatif. Information du dossier REACH.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** NOAEL 2.5 %, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** - NOAEL 2.5 %, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Toxicité pour le développement: - NOAEL: 40000 ppm, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH.

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### Informations écologiques sur les composants

##### Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

###### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LL<sub>50</sub>, 96 heures: > 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
Information du dossier REACH.  
Données de références croisées.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** EL<sub>50</sub>, 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna  
Information du dossier REACH.  
Données de références croisées.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** EL<sub>50</sub>, 72 heures: > 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
Information du dossier REACH.  
Données de références croisées.

###### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** NOELR, 28 jours: 0.103 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
Information du dossier REACH.  
Méthode par le calcul.

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOELR, 21 jours: 1 mg/l, Daphnia magna  
Information du dossier REACH.  
Méthode par le calcul.

##### Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole

###### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 49.47 mg/l, Poissons  
Information du dossier REACH.  
QSAR

##### oxyde de diméthyle

###### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** NOEC, 96 heures: ≥ 4100 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)  
CL<sub>50</sub>, 96 heures: > 4100 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)  
Information du dossier REACH.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** NOEC, 48 heures: ≥ 4400 mg/l, Daphnia magna  
CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 4400 mg/l, Daphnia magna  
Information du dossier REACH.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 96 heures: 154.917 mg/l, Algues  
QSAR  
Information du dossier REACH.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles.

#### Informations écologiques sur les composants

##### Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

**Biodégradation** Eau - Dégradation (61.3%): 18 jours  
Eau - Dégradation (77.6%): 28 jours  
Information du dossier REACH.  
La substance est facilement biodégradable.

### Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole

**Phototransformation** Eau - TD<sub>50</sub> : 1906 jours  
Information du dossier REACH.  
Méthode par le calcul.

**Biodégradation** Eau - Dégradation (100%): 385.5 heures  
Information du dossier REACH.  
La substance est facilement biodégradable.

### oxyde de diméthyle

**Biodégradation** Eau - Dégradation (5%): 28 jours  
Information du dossier REACH.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

#### Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

**Coefficient de partage** Scientifiquement injustifié. Information du dossier REACH.

#### Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole

**Coefficient de partage** log Pow: 2.3058 Information du dossier REACH. QSAR

#### oxyde de diméthyle

**Coefficient de partage** log Pow: 0.07 QSAR Information du dossier REACH.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

### Informations écologiques sur les composants

#### Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

**Mobilité** Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

**Tension de surface** 26 mN/m @ 25°C

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AÉROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AÉROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Étiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

#### Étiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-D, S-U
Catégorie de transport ADR	2
Code de restriction en tunnels	(D)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

Transport en vrac Non applicable.  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

DNEL: Dose dérivée sans effet.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

FBC: Facteur de bioconcentration.

**Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Aerosol 1 - H222, H229: Jugement d'expert.

**Commentaires sur la révision**

Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise // Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

**Date de révision** 19/03/2020

**Révision** 9

**Remplace la date** 20/04/2017

**Numéro de FDS** 392

## Armor All® Extreme Brillance des Pneumatiques

**Mentions de danger dans leur intégralité**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Les informations fournies ici sont déclarées exactes en l'état des connaissances de Energizer Trading Ltd et selon ses convictions, mais cependant elles ne constituent pas une garantie ni une déclaration, et elles ne devraient pas être interprétées comme telles, ni impliquer pour Energizer Trading Ltd une responsabilité légale quelle qu'elle soit. Toute information ou conseil donnés par Energizer Trading Ltd, en dehors de cette publication et concernant les produits Energizer Trading Ltd ou autres matières, sont également donnés de bonne foi. Il en va de la responsabilité du client, et de l'utilisateur, de s'assurer que les matières conviennent à l'usage qui en est fait. Pour les matières qui ne sont pas fabriquées ni fournies par Energizer Trading Ltd et qui sont utilisées à la place de, ou conjointement aux matières fournies par Energizer Trading Ltd, il en va de la responsabilité du client de s'assurer que toutes les informations techniques et autres concernant ces matières, sont fournies par le fabricant ou le nisseur. Energizer Trading Ltd décline toute responsabilité pour les données contenues dans ce document et qui peuvent être utilisées dans des conditions qui sont hors de notre contrôle, et dans des situations que nous ne connaissons pas. L'information contenue dans ce document est fournie à la condition que le client et utilisateur du produit détermine lui-même l'applicabilité du produit à l'usage auquel il le destine.